

Paris,
Le 29 octobre 2011

Le ministère de la Santé supprime la profession d'orthophoniste

28 octobre 2011 : Journée noire pour l'orthophonie

En refusant le grade de Master à tous les orthophonistes, le ministère provoque la mort prochaine de l'orthophonie

Le gouvernement a rendu son arbitrage : la reconnaissance de notre formation initiale à deux niveaux :

Une formation généraliste en 1^{ère} année de Master pour des orthophonistes de base, avec un exercice professionnel plus que limité !

Une formation en Master 2, complémentaire et non obligatoire, pour un nombre limité d'orthophonistes habilités à prendre en charge les patients victimes d'accident vasculaires cérébraux, les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, de la maladie de Parkinson, les personnes aphasiques, les enfants sourds, les patients atteints des troubles de déglutition, de problèmes de voix, et les personnes laryngectomisés.

En refusant le master pour tous, Le gouvernement ne respecte pas la méthodologie et la définition du métier validé dans le référentiel de compétences.

Tous les orthophonistes exercent le même métier. Tous les patients doivent pouvoir trouver à proximité un orthophoniste correctement formé à l'ensemble des troubles qui relèvent de sa compétence.

L'orthophonie est UNE et INDIVISIBLE.

La Fédération Nationale des Orthophonistes :

- refuse cette réforme de sa formation,
- dénonce une destruction programmée de l'orthophonie,
- exige la délivrance de l'autorisation d'exercice au niveau du Master pour TOUS les orthophonistes.

ELLE APPELLE LA PROFESSION TOUT ENTIÈRE A RESISTER ET A REAGIR POUR CONTRAINDRE LE GOUVERNEMENT A REVENIR SUR SA DECISION, ET A RECONNAITRE LE NIVEAU MASTER 2 COMME NIVEAU UNIQUE DE FORMATION POUR LA PROFESSION D'ORTHOPHONISTE